

Financial credit for women

Here is some information on credit for women, compiled by Lera Ryan, Family Resource Management Specialist, Ontario Ministry of Agriculture and Food.

— Traditionally it was assumed that married women did not have a financial identity and so a married woman could not borrow money in her own name.

— The financial recognition of women has changed due to their income level, independence, and the number of widowed and divorced women.

— It is standard in Ontario for a married person's credit record to be filed jointly with his/her spouse's credit record. There is a trend toward family unit files.

— Women requesting consumer credit are treated equally with men. However, the income level of women is often lower than that of men; this is one factor which will determine the risk that lenders are willing to take.

Based on history, women 18 to 25 years of age are granted credit cards more easily than men of that age. In some cases, credit (e.g. a credit card) is still being granted based on the husband's credit rating.

— Women CAN establish and/or protect their own credit rating. It is important for a woman to have the security of credit being available to her.

— When a couple marries, both persons should keep their own credit cards.

— A married woman who keeps her maiden name will have a credit file separate from her husband's.

— A married woman who has farm income, off-farm income or only a small personal income can establish a credit record and request

the credit bureau to set up a file in her name.

— There are some differences in the granting of commercial credit to men and women. Again it is based mainly on the level and stability of income. In a family business (such as farming) there is difficulty validating the level of personal income if the woman is not paid by the business.

Ways to establish a credit record

— Open and use a savings and/or chequing account using your own name.

— Open and keep up-to-date a charge account in your own name.

— Apply for a credit card in your own name. Use it and pay the bills in full by due dates.

For more information, consider reading *The Canadian Woman's Guide to Money* by Monica Townson and Frederick Stapenhurst, published by McGraw-Hill Ryerson Ltd.



Du crédit pour les femmes

Traditionnellement, les femmes mariées ne bénéficiaient d'aucune individualité financière, de sorte qu'elles ne pouvaient emprunter de l'argent en leur propre nom.

— Actuellement, vu leur revenu plus élevé, leur plus grande indépendance et le nombre de veuves et de divorcées, les femmes jouissent d'une meilleure reconnaissance sur le plan financier.

— En Ontario, on tend à constituer des dossiers familiaux, et la procédure courante consiste à classer le dossier de crédit d'une personne avec celui de son époux(se).

— Les femmes qui font une demande de crédit à la consommation reçoivent le même traitement que les hommes. Cependant, leur revenu est souvent inférieur à celui des hommes; ce facteur détermine le niveau de risque que les prêteurs acceptent de courir.

Traditionnellement, les femmes âgées de 18 à 25 ans obtiennent plus facile-

ment une carte de crédit que les hommes du même âge. Dans certains cas, c'est encore de la cote de solvabilité du mari qu'on tient compte pour accorder du crédit (c'est-à-dire une carte de crédit).

— Les femmes PEUVENT établir et protéger leur propre cote de solvabilité. Il est important pour une femme de jouir de la sécurité que confère une marge de crédit.

— Lorsqu'un couple se marie, chacun des membres devrait conserver sa propre carte de crédit.

— Une femme mariée qui continue à utiliser son nom de jeune fille pourra avoir un dossier de crédit distinct de celui de son mari.

— Une femme mariée qui possède un revenu agricole, un revenu accessoire ou simplement un petit revenu personnel peut exiger du

Bureau de crédit d'avoir un dossier de crédit en son nom.

— En ce qui concerne l'octroi d'un crédit commercial, le traitement accordé aux hommes et aux femmes diffère quelque peu. Encore une fois, les critères principaux sont le niveau et la stabilité du revenu. Dans le cas d'une affaire familiale, comme l'exploitation d'une ferme, il est difficile d'évaluer le niveau de revenu personnel si la femme ne reçoit pas de salaire.

Comment établir un dossier de crédit :

— Ouvrez soit un compte d'épargne, soit un compte chèque, ou bien les deux, sous votre nom de jeune fille, et maintenez ces comptes actifs.

— Ouvrez un compte d'achat à crédit en votre nom et assurez-vous que les paiements soient à jour.

— Faites une demande de carte de crédit en votre nom. Utilisez-la et payez les factures dans leur totalité en respectant les dates d'échéance.